

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2023

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 530)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF175

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 12

1° Au début de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« En 2023, 2024 et 2025 »,

les mots :

« En 2024, 2025 et 2026 ».

2° Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2 :

Crédits de paiement (Md€)	LFI 2023 (Format 2023)	LFI 2023 (Format 2024)	2024	2025	2026
Action extérieure de l'État	3,1	3,1	3,3	3,4	3,4
Administration générale et territoriale de l'État	3,7	3,5	3,9	4,3	4,6
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	3,6	3,6	4,5	4,5	4,6
Aide publique au développement	5,9	5,9	5,9	6,4	6,9
Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	1,9	1,9	1,9	1,8	1,7
Cohésion des territoires	17,9	17,9	19,4	19,7	20,2
Conseil et contrôle de l'État	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Crédits non répartis	1,2	1,2	0,5	0,2	0,2
Culture	3,5	3,5	3,7	3,8	3,8
Défense	43,9	43,9	47,2	50,5	53,7
Direction de l'action du Gouvernement	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0
Écologie, développement et mobilité durables	36,6	35,7	20,7	25,6	26,3
<i>dont P345 « Service public de l'énergie » et indemnité exceptionnelle carburant</i>	<i>21,7</i>	<i>21,7</i>	<i>5,5</i>	<i>9,8</i>	<i>9,9</i>
<i>hors P345 et indemnité exceptionnelle carburant</i>	<i>14,9</i>	<i>14,0</i>	<i>15,2</i>	<i>15,8</i>	<i>16,4</i>
Économie	7,7	7,7	4,1	3,9	3,9
Engagements financiers de l'État*	60,3	61,2	60,8	66,0	71,0
Enseignement scolaire	60,3	60,3	64,2	65,1	65,4
Gestion des finances publiques	8,0	8,0	8,3	8,4	8,3
Immigration, asile et intégration	2,0	2,0	2,2	2,2	2,3
Investir pour la France de 2030	6,1	6,1	7,7	8,5	7,7
Justice	9,6	9,6	10,1	10,7	10,7
Médias, livre et industries culturelles	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Outre-mer	2,5	2,5	2,6	2,6	2,6
Plan de relance	4,4	4,4	1,4	0,7	0,6
Pouvoirs publics	1,1	1,1	1,1	1,1	1,2
Recherche et enseignement supérieur	30,6	30,6	31,6	32,1	32,7
Régimes sociaux et de retraite	6,1	6,2	6,2	6,4	6,4
Relations avec les collectivités territoriales	4,5	4,5	4,3	4,2	4,2

<i>dont dispositifs exceptionnels</i>	0,4	0,4	0,1	0,0	0,0
<i>hors dispositifs exceptionnels</i>	4,1	4,1	4,2	4,2	4,2
Santé	3,4	3,4	2,3	1,9	2,0
<i>dont programme 379 « Compensation à la Sécurité sociale (FRR et dons de vaccins) »</i>	1,9	1,9	0,9	0,4	0,5
<i>dont autres programmes</i>	1,4	1,4	1,4	1,5	1,5
Sécurités	15,8	16,1	16,5	17,0	17,5
Solidarité, insertion et égalité des chances	29,4	29,4	30,7	31,8	32,9
Sport, jeunesse et vie associative	1,8	1,8	1,8	1,6	1,6
Transformation et fonction publiques	1,2	1,1	1,1	0,8	0,8
Travail et emploi	20,7	20,7	22,4	22,4	21,6

*Le programme 355 est rattaché à la mission « *Engagements financiers de l'État* » à compter du PLF 2024.

3° Compléter l'article par l'alinéa suivant :

« II. – Des économies à hauteur de 6 milliards d'euros par an pour les années 2025 à 2027, issues notamment du dispositif de revue de dépenses instauré par l'article 167 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 et par l'article 21 du présent projet de loi seront pour partie imputées sur les plafonds de crédits du présent article. L'ensemble de ces économies sera réalisé sur le périmètre des dépenses de l'État tel que défini à l'article 9. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement actualise l'article 12 de l'ensemble des informations nouvelles et des dernières données de la programmation pluriannuelle des crédits. Cet amendement assure ainsi la cohérence de l'article avec la LFI 2023 telle qu'adoptée par le Parlement et avec le PLF 2024.

À ce titre, les plafonds des crédits par ministère évoluent notamment pour assurer le financement de la transition écologique conformément aux annonces de la Première Ministre : en 2024, 7 milliards d'euros supplémentaires y seront consacrés par rapport à 2023. Cette hausse est notamment portée par la mission « Écologie, développement et mobilité durables », afin de financer notamment la prolongation du « fonds vert » ou le développement de nouvelles mobilités et le développement d'énergies renouvelables ; la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » afin notamment de soutenir le renouvellement forestier ainsi que le fonds de souveraineté alimentaire, la mission « Cohésion des territoires » afin de financer les efforts de rénovation des bâtiments privés, ou encore la mission « Investir pour la France de 2030 » qui finance notamment les efforts de décarbonation de l'industrie. Ces hausses de crédits sur les missions du budget général sont par ailleurs complétées par d'autres ressources financières, notamment de la fiscalité affectée.